

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 06 mai 2022

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 06 mai 2022 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Le Mans - "Les Villas Boréales" - Acquisition de 25 logements - Emprunt de 2 366 000,00 € - PODELIHA - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% - Encours garanti 1 183 000,00 €</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à PODELIHA pour un emprunt de 2 366 000,00 € en vue d'acquérir 25 logements, situés 15 à 72 rue Musardière "Les Villas Boréales", au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
2	<p><b>Pruillé-Le-Chétif-Lotissement Le Sorbier - Construction de 14 logements - Emprunt de 1 704 000,00 € PODELIHA - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% - Encours garanti 852 000,00 €</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à PODELIHA pour un emprunt de 1 704 000,00 € en vue d'acquérir en VEFA 14 logements, situés lotissement Le Sorbier, sur la commune de Pruillé-Le-Chétif.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
3	<p><b>Le Mans - 9 &amp; 11 rue de Constantine - Réhabilitation lourde de 8 logements collectifs propriété de MANCELLE D'HABITATION - Secteur Diffus - Exercice 2022</b></p> <p>Une aide de 20 591 € est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies et d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
4	<p><b>Le Mans - Divers groupes (21 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à l'adaptation de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2022</b></p> <p>Une aide de 9 853.00 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
5	<p><b>Le Mans - 23 rue des Ecureuils - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2022</b></p> <p>Une aide de 2 000,00 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies de charges.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
6	<p><b>Allonnes - 7 rue de Coste et 20 rue Charles de Gounod - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2022</b></p> <p>Une aide de 1 903 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux. (adaptation au handicap).</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
7	<p><b>Coulaines - 21 et 23 rue de Paris (16 logements) - Démolition de logements locatifs sociaux - MANCELLE D'HABITATION - ANRU - Exercice 2022</b></p> <p>Une aide de 24 000 € est accordée à Mancelle d'Habitation pour la démolition de 16 logements sociaux dans le cadre de la participation de Le Mans Métropole aux programmes de l'ANRU.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
8	<p><b>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie - Remise d'ouvrage du réseau d'éclairage public (phases Ouest et Sud-Est)</b></p> <p>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie Remise d'ouvrage du réseau d'éclairage public (phases Ouest et Sud-Est)</p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, le procès-verbal de remise d'ouvrage de la ZAC de la Cartoucherie au Mans, constatant le transfert du réseau d'éclairage public (phases Ouest et Sud-Est) de Cénovia à Le Mans Métropole</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
9	<p><b>Le Mans - Lotissement Les Terrasses de la Gironde - Acquisition auprès de l'ASL Les Terrasses de la Gironde</b> Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue Simone de Beauvoir au Mans, cadastrée section BI n°526-532 et 533 d'une superficie totale de 3 645 m<sup>2</sup>, auprès de l'ASL Les Terrasses de la Gironde, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
10	<p><b>Le Mans - Rue Paul le Bonhomme - Acquisition à l'Association Syndicale de la Résidence du Clos du Miroir</b> Le Mans Métropole doit acquérir la rue Paul le Bonhomme au Mans, cadastrée section HM n° 234 d'une superficie de 916 m<sup>2</sup>, auprès de l'Association Syndicale de la Résidence du Clos du Miroir, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
11	<p><b>Le Mans - ZAC Vauguyon - Secteur 2 - Acquisition à la SCI Nord Sud II</b> Le Mans Métropole doit acquérir un terrain à usage de voirie d'une superficie de 164 m<sup>2</sup>, à la SCI NORD SUD II, situé dans le périmètre de la ZAC Pontlieue-Vauguyon au Mans, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
12	<p><b>Coulaines- Lotissement Les Terrasses de la Gironde- Acquisition auprès de Foncier Conseil</b> Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue Simone de Beauvoir à Coulaines, cadastrée section AI n°277 et 281 d'une superficie totale de 218 m<sup>2</sup>, auprès de Foncier Conseil, afin de l'intégrer au domaine public communautaire moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
13	<p><b>Saint Saturnin - Réaménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition auprès de Monsieur et Madame MAIGNANT</b> Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain rue de l'Eglise à Saint Saturnin, cadastrée section AA n° 294 d'une superficie de 44 m<sup>2</sup>, auprès de Monsieur et Madame MAIGNANT, dans le cadre du réaménagement de la rue de l'Eglise, moyennant le versement d'une indemnité de 880 € (HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS).</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2022
14	<p><b>Saint Saturnin - Réaménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition auprès de Monsieur et Madame GODEFROY</b> Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain rue de l'Eglise à Saint Saturnin, cadastrée section AA n° 296 d'une superficie de 43 m<sup>2</sup>, auprès de M et Mme GODEFROY, dans le cadre du réaménagement de la rue de l'Eglise, moyennant le versement d'une indemnité de 860 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
15	<p><b>Saint Saturnin - Réaménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition auprès de Monsieur et Madame SOUTON</b> Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain rue de l'Eglise à Saint Saturnin, cadastrée section AA n° 298 d'une superficie de 36 m<sup>2</sup>, auprès de M et Mme SOUTON, dans le cadre du réaménagement de la rue de l'Eglise, moyennant le versement d'une indemnité de 720 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
16	<p><b>Saint Saturnin - Lotissement Les Rives de l'Antonnière - Acquisition auprès de la société BATI-IMMO</b> Le Mans Métropole doit acquérir la voirie et le bassin de rétention du lotissement Les Rives de l'Antonnière à Saint Saturnin, cadastrés section AC n° 334 et 335 d'une superficie totale de 2 758 m<sup>2</sup>, auprès de la société BATI-IMMO, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
17	<p><b>Saint Saturnin - Voirie du lotissement "Maule 2" - Acquisition auprès de la SOFIAL</b> Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'allée Paul Gauguin à Saint Saturnin, cadastrée section ZN n° 203 d'une superficie de 74 m<sup>2</sup>, auprès de la SOFIAL, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
18	<p><b>Saint Saturnin - Voirie du lotissement "Maule 2" - Acquisition auprès de la société Lelièvre Aménagement</b> Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'allée Paul Gauguin à Saint Saturnin, cadastrée section section ZN n° 210 d'une superficie de 2 866 m<sup>2</sup>, auprès de la société LELIEVRE AMENAGEMENT, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
19	<b>Rouillon- Zone d'activités du Vieil Hêtre - Acquisition à la Fondation Apprentis d'Auteuil</b> Le Mans Métropole doit acquérir les parcelles cadastrées section AH n° 32-145-151-152-155 et 156 d'une superficie totale de 17 447 m <sup>2</sup> situées au lieudit "La Pointe" rue de Beaugé à Rouillon, auprès de la Fondation Apprentis d'Auteuil, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités, moyennant le versement d'une indemnité de 250 000 €	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
20	<b>Le Mans - Rues de Bulgarie/Hongrie - Cession à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires</b> Le Mans Métropole doit céder à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) une bande de terrain d'une superficie de 247 m <sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée EH n° 337 située au Mans, rues de Bulgarie et de Hongrie, moyennant le versement par l'ANCT d'une indemnité de 1,00 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
21	<b>Allonnes - Emprise de la place Nelson Mandela - Cession à Sarthe Habitat</b> Cession au profit de Sarthe Habitat d'une emprise d'environ 2 717 m <sup>2</sup> de la place Nelson Mandela à Allonnes, pour une somme totale de 169 500 € nette de taxe, sous conditions suspensives de déclassement, afin d'y construire un immeuble mixte en R+4.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022
22	<b>Yvré-l'Evêque - Chemin de Réveillon - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'installation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires, Le Mans Métropole accepte la mise à disposition au profit d'ENEDIS, et pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, d'un terrain de 15 m <sup>2</sup> dans la parcelle ZR n° 50, chemin de Réveillon à Yvré-l'Evêque. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2022